



LES PRINCIPES DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

En 1978, l'Organisation mondiale de la santé a adopté les principes des soins de santé primaires comme assise de la prestation efficace de services de santé. Les principes des soins de santé primaires constituent à la fois une philosophie sur les soins de santé et une façon de les dispenser. Les principes des soins de santé primaires englobent cinq types de soins : promotion; prévention; guérison; réadaptation; soutien/palliation. Dans le contexte des principes des soins de santé primaires, la prestation de chaque type de soins vise avant tout à prévenir la maladie et à promouvoir la santé. Les principes des soins de santé primaires sont efficaces lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de divers groupes de clients, des particuliers jusqu'aux populations en passant par les familles et les collectivités. L'accessibilité, la participation publique, la promotion de la santé, une technologie appropriée et la coopération intersectorielle constituent les principes des soins de santé primaires.

L'accessibilité signifie que les cinq types de soins de santé sont disponibles universellement pour tous les clients, peu importe l'endroit géographique où ils se trouvent. Dans nombre de cas, le meilleur moyen d'opérationnaliser le principe de l'accessibilité consiste à laisser les collectivités définir les services nécessaires de soins de santé et les gérer. La distribution des professionnels de la santé dans les collectivités rurales, éloignées et urbaines joue un rôle clé dans le principe de l'accessibilité. L'accessibilité signifie que les clients recevront des soins appropriés du bon professionnel de la santé dans un délai approprié.

La participation publique signifie qu'on encourage les clients à participer à la prise de décisions sur leur propre santé, à définir les besoins de leur collectivité dans le domaine de la santé et à envisager les avantages d'autres moyens d'y répondre. L'adoption du principe de la participation publique garantit le respect de la diversité et signifie aussi que la conception et la prestation des soins de santé sont flexibles et à l'écoute des besoins. La participation assure une planification stratégique et une évaluation efficace des services de soins de santé dans une collectivité.

La promotion de la santé porte sur l'éducation dans le domaine de la santé, la nutrition, l'hygiène, les soins de santé à la mère et à l'enfant, l'immunisation, la prévention et le contrôle des maladies endémiques. Elle vise à réduire la demande de soins en guérison et réadaptation et permet aux individus et aux familles de comprendre les déterminants de la santé¹. Les individus et les familles acquièrent ainsi des connaissances techniques nécessaires pour améliorer et maintenir leur état de santé et leur mieux-être. Les programmes de santé dans les écoles constituent un moyen important de promouvoir la santé et l'estime de soi.

Une technologie appropriée signifie que les modes de soins sont adoptés comme il se doit au développement social, économique et culturel de la collectivité. L'adoption du principe de la technologie appropriée met en évidence l'importance d'un savoir amélioré et de la création continue de compétences dans la conception et la prestation de services de soins de santé. Elle signifie que l'on tient compte de solutions de rechange à des services de haute technologie très coûteux. Ce principe reconnaît l'importance de la mise au point et de l'essai de modèles innovateurs de soins de santé et de la diffusion des résultats de recherche sur les soins de santé.

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 50, Driveway, Ottawa (Ontario) K2P 1E2
Tél. : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404 Téléc. : (613) 237-3520
Site web : www.cna-nurses.ca Courriel : prr@cna-nurses.ca



La collaboration intersectorielle reconnaît que la santé et le mieux-être sont reliés à la fois aux politiques économiques et aux politiques sociales. Elle s'impose pour établir des buts nationaux et locaux dans le domaine de la santé, une politique publique saine et planifier et évaluer les services de santé. L'adoption de ce principe assurera que les prestataires de différentes disciplines collaborent et fonctionnent de façon interdépendante afin de répondre aux besoins des consommateurs et de leur famille dans le domaine des soins de santé. Elle signifie aussi que les professionnels de la santé participeront à l'élaboration et à l'évaluation de politiques gouvernementales, ainsi qu'à la conception et à la prestation de services de soins de santé. Elle signifie aussi qu'il faut dispenser des services et les évaluer d'une façon intégrée et harmonieuse.

La pratique de la profession infirmière vise à améliorer l'état de santé des clients. En tendant vers ce but, les infirmières doivent appliquer les cinq principes des soins de santé primaires. Cette affirmation vaut pour les infirmières qui s'occupent de soins directs, d'éducation, de recherche, d'administration ou de stratégie.

Il ne faut pas confondre les soins de santé primaires avec les « soins primaires » ou les « soins infirmiers primaires ». Les soins primaires désignent un concept médical qui décrit une situation où le médecin diagnostique et traite une maladie ou un problème en particulier et en assure le suivi. Les soins infirmiers primaires sont un système de prestation de services infirmiers dans le contexte duquel une infirmière est chargée de planifier les soins d'un patient en particulier 24 heures sur 24. Ces deux concepts sont axés sur la maladie.

Les infirmières doivent participer à des activités de recherche, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation de stratégies de promotion de la santé dans toutes sortes de contextes institutionnels et communautaires. Elles doivent chercher activement à sensibiliser la population. Dans leur rôle de promotion et d'éducation, les infirmières devraient encourager, appuyer et promouvoir des activités et des services qui produisent de l'information à jour. Les activités de sensibilisation devraient inclure l'éducation de collègues professionnels sur la nécessité et les avantages de la collaboration dans la prestation de services, ainsi que la définition des lacunes et la mise sur pied des services nécessaires.

Juin 2000

Voir aussi :

Prise de position : Cadre pour le système de santé du Canada (juin 2000)

Publication de l'AIIC : Impératif : Faire les changements appropriés pour améliorer la santé des Canadiens (1996)

Références :

¹ Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, OMS, (1989).

Stratégies d'amélioration de la santé de la population : Investir dans la santé des Canadiens, CCSP, (1994).